



A l'attention des directeurs d'école S/C des inspecteurs de l'Education nationale

A l'attention des RTGS et RALAE des écoles

Mesdames, Messieurs,

Le jeudi 8 décembre 2016 aura lieu simultanément dans les 126 établissements scolaires publics de la ville de Montpellier (123 écoles publiques et 3 écoles des Calendrettes), un exercice de simulation de gestion de crise lié à la gestion d'un risque d'inondation.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un appel à projet financé par les services de l'Etat et porté par le Syndicat du Bassin du Lez (SYBLE) en tant que porteur de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation en partenariat avec la Ville de Montpellier et le Ministère de l'Education nationale (Académie de Montpellier). Un bureau d'études a par ailleurs été mandaté pour l'animation de la simulation.

Il s'inscrit dans l'un des 3 exercices demandés par la circulaire de l'Education nationale.

LES OBJECTIFS

- Il s'agit tout d'abord de donner aux écoles l'occasion de tester la mise en œuvre des actions de gestion de crise au travers de l'activation du Plan Particulier de Mise en Sécurité de l'école en s'appuyant sur un scénario d'exercice pensé pour être réaliste (basé sur l'événement pluvieux de septembre 2014), volontairement simple et pédagogique.
- Afin de tester la mise en œuvre de ces actions durant le temps scolaire et périscolaire, la simulation, d'une durée de deux heures environ aura lieu en fin de journée (de 15h30 à 17h30).
- La simulation sera également l'occasion de tester les modalités de communication et la circulation des informations entre les différents acteurs impliqués.
- Les enseignements de l'exercice devront permettre d'améliorer les procédures déjà présentes et de mettre en relief les mises à jour nécessaires ainsi que les éventuels besoins complémentaires dans les établissements.
- Enfin, l'exercice sera l'occasion de sensibiliser la communauté éducative, le personnel municipal et *in fine* les élèves mais aussi leurs parents aux bons comportements à adopter pour la mise en sécurité et la sauvegarde des personnes en cas d'événement pluvieux intense.

LES ACTEURS PRENANT PART A LA SIMULATION

La problématique de gestion des risques liés à un épisode pluvieux intense développée dans le scénario fédérera les principaux acteurs intervenant lors de la gestion d'une crise :

- les enseignants et directeurs d'écoles ;
- les personnels communaux présents dans les écoles ;
- la direction de l'éducation de la Ville de Montpellier ;
- le service sécurité civile de la Ville de Montpellier ;
- la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) ;
- la Croix Rouge de l'Hérault ;
- le service départemental d'incendies et de secours (SDIS) ;
- le service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) de la Préfecture de l'Hérault.

Le bureau d'études Mayane sera chargé de l'organisation, de la coordination et de l'animation de l'exercice ainsi que de la conduite du retour d'expérience.

LES CONVENTIONS D'EXERCICE

- les participants sont prévenus de la date et de l'heure de la simulation ;
- la simulation ne vise pas à tester la gestion complète d'une crise, il s'agit de déclencher les PPMS et d'assurer la mise à l'abri des élèves ;
- les parents d'élèves ne sont pas associés à la simulation et ne font pas l'objet d'une communication particulière ; ils sont prévenus par voie d'affichage au sein des écoles et via un flyer d'information distribué aux élèves. Ce jour-là, les enfants sont invités à rester jusqu'à 17h30, y compris ceux qui ne sont pas inscrits aux TAP. Néanmoins, les parents qui souhaitent récupérer leurs enfants avant 17h30 pourront le faire sous réserve de prévenir le directeur et/ou le personnel municipal (RALAE). De même, les parents qui auront autorisé les enfants à sortir seuls devront aussi prévenir le directeur et/ou le personnel municipal.

LES QUESTIONS PRATIQUES AU SUJET DE L'EXERCICE

- **Qui élabore le scénario d'exercice ?** Un groupe de travail composé du SYBLE, des services de la Ville de Montpellier et du bureau d'étude Mayane a été constitué pour cela. Le scénario sera validé par la DSDEN et la Préfecture de l'Hérault.
- **Qui sera informé du scénario ?** L'ensemble des acteurs ayant pris part à la définition du scénario connaîtront les modalités précises de l'exercice et de son déroulé (SYBLE, Ville de Montpellier, DSDEN, Préfecture, SDIS, Mayane).
- **Comment vais-je être informé des missions qui me seront demandées lors de l'exercice ?** En amont de l'exercice, une fiche acteur vous sera envoyée. Elle détaille précisément le rôle de la communauté éducative mais aussi du personnel communal durant et en dehors du temps scolaire ainsi que les missions qui seront à réaliser lors de l'exercice. Lors de la simulation, le déclenchement du PPMS interviendra durant le temps scolaire et se prolongera pendant le temps périscolaire : la présence du directeur et des enseignants est donc requise jusqu'à 17h30. Les personnels communaux présents devront aussi être mobilisés jusqu'à la fin des TAP, à 17h30.
- **Quelles écoles participent ?** L'ensemble des écoles publiques de la ville de Montpellier sont concernées par la simulation. Quatre groupes scolaires, du fait de leur situation vis-à-vis du risque inondation, feront l'objet d'une attention particulière avec la présence d'observateurs du SYBLE ou de Mayane lors de la

simulation. Il s'agit des groupes scolaires Simenon, Mermoz, Churchill et Painlevé.

- **Quels acteurs extérieurs à la communauté éducative prennent part à la simulation ?** *La direction de l'éducation et le service sécurité civile de la Ville de Montpellier seront mobilisés et le Poste Communal de Commandement en mairie sera ouvert. La DSDEN sera également partie prenante de l'exercice et les services du SDIS ou de la Croix-Rouge pourront intervenir ponctuellement.*
- **D'où va être pilotée la simulation ?** *La coordination et l'animation de l'exercice se feront depuis le Poste Communal de Commandement de la mairie.*
- **Comment vais-je avoir connaissance des éléments du scénario le jour de l'exercice ?** *Dès le 7 décembre 2016, des points de situation seront envoyés par mail à l'adresse de l'école (+ copie aux RALAE et RTGS). Ces documents auront pour objectif de préciser le contexte météorologique et hydrologique de l'exercice ainsi que son évolution ; ils seront donnés à titre informatif et n'impliqueront pas de réaction de votre part. Le jour de la simulation, les principales consignes et informations nécessaires vous seront transmises par la direction de l'éducation ou la DSDEN via mail ou téléphone. Il est donc important de consulter très régulièrement vos courriels ce jour-là et de garder votre téléphone portable avec vous.*
- **En quoi consistera la simulation à l'intérieur de l'établissement ?** *L'exercice vous demandera de déclencher le Plan Particulier de Mise en Sûreté de l'établissement et d'assurer le confinement des élèves dans les lieux prévus à cet effet. Il se peut que vous ayez à communiquer des points de situation à la DSDEN ou la Ville si vous y êtes invité.*
- **Que faire si une activité extra-scolaire est prévue ce jour-là ?** *Pour se rapprocher au plus près des conditions réelles, les activités prévues peuvent être maintenues (ex une sortie à la piscine). En situation réelle d'inondation, les élèves resteraient sur place avec l'enseignant et s'appliqueraient alors les consignes de mise en sûreté des élèves en dehors de l'école par la structure d'accueil (piscine, théâtre, etc.). Dans le cas présent de l'exercice du 8 décembre, les enfants rejoindront leurs écoles aux horaires habituels et une fois arrivés dans l'école devront se soumettre à la procédure de confinement engagée par l'école.*
- **Comment aura lieu le retour d'expérience suite à l'exercice ?** *Les principaux acteurs organisateurs de la simulation se réuniront pour un retour d'expérience à « chaud » et à « froid ». Dans chaque école, le compte-rendu et l'analyse de l'exercice seront possibles grâce à une fiche d'auto-évaluation qui vous sera envoyée en amont. Pour les quatre groupes scolaires identifiés comme étant particulièrement vulnérables, les observateurs sur place réaliseront le compte-rendu.*
- **Que faire pour les élèves ne participant pas aux TAP ?** *Exceptionnellement, le jour de l'exercice, le 8 décembre 2016, la sortie de tous les élèves se fera à 17h30. La note d'information qui sera à distribuer aux parents mentionnera cette information. Néanmoins, les parents qui souhaitent récupérer leurs enfants avant 17h30 pourront le faire sous réserve de prévenir le directeur et/ou le personnel municipal (RALAE). De même, les parents qui auront autorisés les enfants à sortir seuls devront aussi prévenir le directeur et/ou le personnel municipal.*
- **Comment me préparer à l'exercice ?** *En vérifiant la disponibilité et la mise à jour des procédures et informations contenues dans le PPMS (responsabilité, lieux de mise en sûreté, etc.). Il est à noter que le déroulement de la simulation ne nécessitera aucun moyen technique spécifique.*

- **Comment informer les parents de la conduite de l'exercice ?** Un flyer d'information vous sera transmis afin de vous permettre d'informer les parents d'élèves dans la semaine précédant l'exercice ainsi qu'une affiche à apposer sur le panneau d'information de l'école.

- **Qui contacter si j'ai des questions complémentaires ?**

DIRECTION ACADEMIQUE

Direction Académique (Cabinet) 04 67 91 53 15

Référent Sûreté école David BERGERON 04 67 91 49 81

MAIRIE

Responsable du pôle Animation : Delphine DUPLESSIS 04 34 88 9180

Responsable du pôle Action scolaire : Fazia MOUTALBI 04 67 34 59 58

- **Qui contacter le jour de l'exercice ?**

DIRECTION ACADEMIQUE

Direction Académique (Cabinet) 04 67 91 53 15

Référent Sûreté école David BERGERON 04 67 91 49 81

Cellule de crise du Rectorat : 04 30 63 65 03

MAIRIE

Cristel ARROUET 04 67 34 74 10

Marie-France PAULIN 04 67 34 87 87

Poste Commandement Communal 04 67 34 71 10 (lorsque le PCC sera ouvert le jour de l'exercice).

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos sentiments cordiaux.

L'inspecteur d'académie
Directeur académique
Des services départementaux
de l'Éducation nationale

Vincent Stanek

Pour Monsieur le Maire et par délégation
L'Adjointe au Maire déléguée à la
Réussite Educative

Isabelle Marsala